

pris des engagements envers quelques acquéreurs et envers la ville, les exécutera : personne n'en peut douter.

M. RENAUX-LEMERRE demande ensuite la parole et lit une note inscrite au *Registre particulier* sous le n° 48, page 124, où il déclare qu'après les explications fournies à M. Eeckman par la Commission de la voirie, on devait espérer qu'il se serait rallié au projet et que son opposition allait cesser; mais puisqu'il ne le veut pas ainsi, M. Renaux tient à donner au Conseil quelques renseignements qui ont déterminé la décision de la Commission.

D'abord il est évident que le Chemin des Loups n'existait que pour les habitants du hameau de Barbiex; et ceux du petit Beaumont ont toujours suivi le pavé qui conduit en ville par la rue du Moulin qui offre 242 mètres moins de parcours. Il n'y aura donc aucun préjudice pour les habitants de cette partie de la ville, qui trouveront de belles rues de 10 et 15 mètres en remplacement du sentier actuel que M. Eeckman espère voir percer sur 12 mètres, sans tenir compte d'une dépense qu'on peut évaluer à 56,000 fr. si la ville devait exécuter ce projet.

M. P. CATTEAU fait remarquer au Conseil qu'il y a engagement bien sérieux de la part de l'administration de l'Hospice, et de M. H. Bossut d'ouvrir les deux rues dont il est parlé au rapport. Les appréhensions de M. Eeckman ne sont donc pas fondées quand il dit qu'il ne faut pas abandonner la proie pour l'ombre; il n'y a nulle part rien de douteux, les engagements seront tenus; quant à l'opposition qui sera faite actuellement par M. Devernay, il n'y a pas à s'en préoccuper; les intérêts propres de cette famille lui commanderont dans un avenir peu éloigné de continuer le percement de cette rue.

Après ces explications, M. Eeckman demande qu'il soit procédé au vote par le scrutin secret qui donne pour résultat vingt boules blanches pour l'adoption du rapport et deux noires contre.

Conseil des Prud'hommes.

M. le Maire prend la parole.

Messieurs,

Vendredi dernier, vous avez remis à statuer sur notre proposition de maintenir sans changement l'organisation actuelle du Conseil des Prud'hommes, parce que vous désiriez auparavant connaître sur ce sujet l'opinion de ce Conseil et celle de la Chambre consultative.

Depuis lors, nous avons reçu de MM. les entrepreneurs de bâtiments une pétition que nous sommes d'avis de prendre en considération, d'autant plus qu'elle est comprise dans le vœu émis par le Conseil des Prud'hommes par sa délibération en date d'hier. Mais la délibération de la Chambre consultative ne nous étant pas encore parvenue, nous croyons devoir ajourner à la prochaine séance notre réponse définitive aux questions posées par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Le Conseil ajourne la question relative à l'organisation du Conseil des Prud'hommes jusqu'à réception de l'avis de la Chambre consultative.

Local pour la Justice-de-Paix.

M. le Maire continue comme suit :

Messieurs,

Par déférence pour ceux de Messieurs les Membres du Conseil qui, dans des vues d'économie, ont opposé à notre projet de construction sur le côté ouest de la cour des pompiers, un local pour la Justice-de-Paix et les Prud'hommes, une proposition tendant à affecter à ces deux services le rez-de-chaussée du bâtiment de la rue Neuve, nous avons fait étudier la possibilité de réaliser cette dernière proposition et les avantages pécuniaires qu'elle offrirait à la ville. Voici le rapport que vient de nous faire M. le Directeur des travaux municipaux, et qui a été adopté par les membres présents de la Commission.

(La suite à un prochain numéro)

Chronique locale & départementale

Le pesage public récemment établi au bureau d'octroi situé à la sortie de la gare, du côté de la rue de l'Ouest, rend des services de plus en plus appréciés. Déjà beaucoup d'industriels y ont recours, et le moment n'est pas loin où tous les particuliers ne consentiront à recevoir leur charbon qu'après que la quantité en aura été justifiée par le bureau de pesage public, ainsi que cela se pratique à Paris. Tout le monde y gagnera, car cette formalité, qui ne peut être en aucune façon préjudiciable aux marchands honnêtes, donne toute sécurité aux acheteurs.

Selon les prescriptions municipales, la voiture de charbon, pesée au bureau, porte sur le côté un grand numéro blanc; ce même numéro est indiqué sur le bulletin de pesage qui est toujours délivré. Ce bulletin porte en outre : le poids brut du chargement, la tare, et le poids net du charbon. Toutes ces indications sont faites très-exactement et avec beaucoup de soin.

Hier a eu lieu à Lille l'inauguration de la distribution des eaux d'Emmerin.

Un pavillon élégant avait été élevé à l'extrémité du Square de la Manutention vis-à-vis du pont de la Haute-Deule. Les abords du Square étaient gardés par des sergents de ville, afin d'éviter l'encombrement. Un peu avant midi, on vit arriver successivement M. de Saint-Paul, sénateur, chargé de l'administration de notre département, M. le maire de Lille, MM. les adjoints, Violet, Defontaine, Barrois, M. Masquez, directeur des travaux municipaux de la ville, des conseillers municipaux, des officiers, des notabilités, les chefs du Service des eaux, etc. La musique des Canonnières, conviée à cette solennité, faisait entendre plusieurs morceaux de choix.

M. le Maire de Lille a ensuite prononcé un discours dans lequel il a fait l'histoire de la nouvelle distribution d'eau et rappelé les magnifiques travaux d'assainissement et d'embellissement exécutés à Lille :

« A la faveur de ces grandes mesures hygiéniques, ne nous est-il pas permis d'espérer, a dit l'honorable magistrat, que notre ville échappera, désormais aux influences morbides qui ont trop souvent pesé sur elle, et que, survenue une épidémie dans nos contrées, elle sera en mesure d'en soutenir les assauts avec les armes qu'elle aura données la vigilance de ses enfants et leur amour du bien ? »

Mais là ne se bornent pas les bienfaits de la distribution des eaux; l'industrie qui a fait la richesse de la ville de Lille, et envers laquelle nous serions ingrats par conséquent en lui reprochant l'épuisement d'une partie de celles qui nous suffisaient jadis; l'industrie, dis-je, va se trouver fécondée à nouveau et reconquerra, moyennant une faible rétribution, l'alimentation nécessaire à la marche de ses usines. Tel est, Messieurs, le sort des grandes cités industrielles, et nous en avons un exemple bien près de nous : à un jour donné le développement de leurs populations et des besoins qui en dérivent rendent insuffisantes les ressources que la nature leur a départies sur les lieux mêmes de leur concentration. Et les oblige, mais non sans sacrifices, à faire appel aux secrets de la science et de l'art pour maintenir une prépondérance acquise par leur situation privilégiée et par le génie de leurs producteurs.

Ces sacrifices ne sont pas d'ailleurs en pure perte pour la sécurité publique; car ce même élément qui donne la vie à nos usines deviendra pour elles un gage de salut, lorsqu'aux prises avec l'incendie, elles pourront avec confiance attendre des bouches d'eau, établies dans toutes nos rues une promptitude et une efficacité dans les secours, que ne pouvaient pas toujours assurer nos moyens actuels.

M. le Maire de Lille ne s'est pas borné à faire l'éloge de l'œuvre; il en a aussi loué les auteurs et a rendu justice au talent comme au dévouement qui a présidé à l'exécution de ces importants travaux.

Après ce discours, et à un signal donné, on vit jaillir spontanément du bassin, une magnifique gerbe d'eau qui s'éleva à une hauteur de quinze à dix-huit mètres. A ce moment un premier coup de canon annonça à la ville de Lille qu'elle venait d'être dotée d'une œuvre utile, grandiose, dont les bienfaits ne tarderont pas à être appréciés.

M. le président de la chambre de commerce de Lille a reçu de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce la communication suivante :

Paris, le 1^{er} janvier 1870.

Monsieur le président, le gérant du consulat de France à Trieste vient d'appeler l'attention de mon département sur des manœuvres commises dans cette ville au préjudice de commerçants français. Des individus portant, pour la plupart, des noms italiens vrais ou faux, font des commandes de marchandises, puis, après les avoir reçues, les vendent à vil prix et disparaissent. Quelquefois même, ces soi-disant négociants, pour inspirer confiance, paient exactement le montant de la première facture toujours très faible, et font une nouvelle commande plus considérable dont le prix n'est jamais acquitté. Des demandes de renseignements sont fréquemment adressées au consulat de Trieste, et presque toujours la réponse est défavorable. Mais il arrive également que d'autres commerçants français ne font cette démarche qu'après avoir livré leurs marchandises; dans ce cas, il ne reste plus qu'à leur donner le conseil de ne pas commencer les poursuites qui ne feraient qu'augmenter le chiffre de leurs pertes.

De pareils faits pouvant se renouveler, vous jugerez sans doute convenable, M. le président, de porter le présent avis à la connaissance du Commerce de votre circonscription.

Recevez, etc.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

ALFRED LEROUX.

Le Journal officiel publie en ce moment l'Exposé de la situation de l'Empire, distribué aux Chambres. Dans son numéro de ce jour, il examine la situation des voies navigables, et spécialement des canaux. Voici la partie de ce travail qui intéresse les communications entre Paris et la Belgique :

L'Oise canalisée, le canal de Saint-Quentin, l'Escaut et le canal de Mons à Condé sont dans un état satisfaisant. Le tirant d'eau de deux mètres y a été obtenu depuis plusieurs années; l'administration se borne à poursuivre sur ces canaux quelques travaux d'amélioration tels que le balisage de l'Oise canalisée, l'élargissement des souterrains du canal de Saint-Quentin, sur lesquels un service de touage a été organisé, et le perfectionnement des chemins de halage. Sur les lignes où le tirant d'eau de deux mètres n'existe pas encore, telles que les canaux d'Aire à La Bassée, de Calais, l'administration se met en mesure d'assurer ce mouillage à la batellerie.

La Scarpe, navigable depuis Arras jusqu'à son embouchure dans l'Escaut, fait partie du réseau de navigation du Nord. La partie inférieure de cette rivière est concédée. Quant à la partie supérieure, elle a été améliorée entre les canaux de la Deule et la Sensée, en exécution d'un décret du 22 septembre 1861.

En amont du canal de la Sensée jusqu'à Arras, la navigation est encore imparfaite. Le projet des travaux à faire pour en porter le tirant d'eau à deux mètres est approuvé. Un décret sera prochainement soumis au Conseil d'Etat pour en autoriser l'exécution.

Le canal de Roubaix qui doit réunir l'Escaut à la Deule, appartient également au

réseau navigable du Nord; on continue activement les travaux de construction de ce canal.

L'ancien préfet du Nord, M. Sencier, remplace, dit-on, M. Chevreau à la préfecture du Rhodan. Le journal le *Salut public*, désigné pour les annonces judiciaires et défenses accoutumées de l'administration, trace le portrait suivant du nouvel administrateur :

M. Sencier a quelques années de plus (pas beaucoup) que M. Chevreau. C'est un bel homme, ci-devant joli garçon, très-gentleman de manières et bien accueillant, quoique d'un abord un peu froid. Il parle peu et fait sans bruit et sans fracas beaucoup de besogne.

Particularité intéressante pour beaucoup de Lyonnais : M. Sencier est amateur passionné du noble jeu de billard; ajoutons qu'il est amateur habile. Et là-dessus, dites, si vous voulez, que le département va avoir un *berger* pour administrateur; M. Sencier ne s'offensera pas du mot, — pas même du souhait que vous pourriez émettre qu'il tienne la queue de la poêle de nos affaires aussi habilement qu'il sait tenir la queue de billard.

M. Sencier sera-t-il très-flatté du portrait ?

On a retiré du canal de Wasquehal le cadavre du nommé Baillard, domestique de ferme dont nous avions annoncé la disparition.

Dans l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs restés inconnus, ont pénétré dans la ferme de M. Dupire, à Wasquehal et ont enlevé divers objets de peu d'importance. On se rappelle qu'il y a cinq ou six mois un vol considérable de vêtements et de bijoux a été commis dans cette ferme.

Les agriculteurs pronostiquent pour le printemps prochain une véritable invasion de hannetons, qui pourra prendre les proportions d'une des sept plaies d'Egypte. Aussi, dans les campagnes, recommande-t-on instamment de veiller à la destruction des vers blancs et de respecter les corbeaux, pies, étourneaux, ramiers, moineaux et hérissons, adversaires acharnés des hannetons.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

Plusieurs journaux assurent que M. Puyou-Louvet a eu une longue entrevue avec M. Louvet, ministre de l'Agriculture et du Commerce.

On s'occupe beaucoup à Paris de la disparition de M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Roch. Ce prêtre, très distingué d'allures et entouré du respect universel, était sujet depuis quelque temps à des attaques d'épilepsie. Son esprit dit le *Figaro*, était soumis aux mêmes défaillances que son corps; après un sermon de premier ordre, il faisait un prône ridicule. Dernièrement, lors du départ de Mgr Darboy pour Rome, il fut chargé comme doyen des curés de Paris, de lui présenter les adieux de ses confrères; il le fit en termes très justement remarquables. Quelques jours avant, on lui avait présenté une jeune fille :

— Quel âge avez-vous, mon enfant ?

— Seize ans, monsieur le curé.

— Seize ans, ah ! vraiment; eh bien, quand vous en aurez quatre-vingts, vous serez bien plus vieille.

Cet état d'esprit fera comprendre la disparition du curé de Saint-Roch.

Il parait qu'il y a quelque temps un homme s'était présenté chez lui, lui avait demandé de l'argent en le menaçant de mort en cas de refus.

Effrayé, l'abbé Faudet se serait réfugié dans un couvent du midi.

Docteur en théologie, avec cette particularité qu'il avait passé la dernière thèse publique, l'abbé Faudet était confesseur de la princesse Clotilde.

On assure qu'avant de quitter Paris, il avait envoyé sa démission à Mgr Darboy, à Rome.

On se rappelle que peu de jours après l'arrestation de Troppmann, la justice belge fut mise sur les traces de crimes horribles commis par un marchand de moutons, nommé Dessous-le-Moustier, habitant Hornu, près de Mons. Ce meurtrier avait successivement étranglé trois frères, marchands de moutons du Luxembourg, dont le deuxième était venu à la recherche du premier et le troisième à la recherche des deux autres. Les cadavres de ses victimes, il les avait enterrés dans la cour de son habitation, et il avait ainsi vécu pendant plus d'une année, côte à côte en quelque sorte, avec ces cadavres; car la fosse dans laquelle étaient enfouis les deux frères aînés, se trouvait sous la fenêtre de la chambre à coucher de l'assassin. C'est la mort subite et inexplicable de la femme de Dessous-le-Moustier qui motiva l'arrestation de ce dernier. Des fouilles furent faites dans la demeure de Dessous-le-Moustier, et elles amenèrent la découverte de l'horrible vérité. Mis en présence des cadavres de ses victimes, Dessous-le-Moustier avoua, mais il nia énergiquement avoir empoisonné sa femme. Les viscères de cette malheureuse furent soumis à une analyse chimique. Cette expérience permit de constater la présence dans ses viscères et dans les déjections, d'une grande quantité d'arsenic. Dessous-le-Moustier n'en persiste pas moins à soutenir qu'il est innocent de l'empoisonnement de sa femme.

Il prétend que celle-ci a dû s'empoisonner parce qu'elle se disait malheureuse à cause des relations qu'il avait avec une fille du village. Les épouvantables accusations mises à la charge de cet homme viennent encore à s'aggraver. D'après certains renseignements fournis par plusieurs témoins entendus dans l'instruction écrite, le parquet conçut des soupçons sur le genre de mort auquel avait succombé, il y a un an, Jean-Baptiste Havrez, beau-père de Dessous-le-Moustier. En effet, de même que la femme de Dessous-le-Moustier, Havrez, qui demeurait dans les logis où les trois marchands de moutons avaient été égorgés, devait connaître certaines particularités compromettantes pour le scélérat de Hornu, et dès lors sa disparition avait pu être aussi jugée nécessaire.

De plus, par la mort de Havrez, Dessous-le-Moustier ne devait-il pas aussi hériter d'une somme assez rondelette ? Le parquet de Mons pensa donc que Dessous-le-Moustier avait pu empoisonner son beau-père comme il est presque certain qu'il a empoisonné sa femme. En conséquence l'exhumation du corps de Havrez a été faite jeudi. Le médecin légiste a extrait les viscères qui ont été envoyés pour y être soumis à l'examen d'une analyse chimique.

On écrit de Beaumont-Sardolles au *Journal de la Nièvre* : « Dimanche dernier, dans la soirée, les deux jeunes enfants d'un pauvre journalier nommé Durand, domicilié au village de la Berthière, situé près des bois de Chassy, commune de Beaumont-Sardolles, entendant les aboiements furieux, et poussés par la curiosité naturelle à leur âge, sortirent de leur maison et se dirigèrent vers le bois pour connaître la cause de ce bruit inusité. Presque en même temps déboucha du bois un énorme sanglier poursuivi par deux chiens, restés jusqu'à présent inconnus dans le pays, et qui se ruant sur ces deux malheureux enfants, leur fit à coups de boutoir d'épouvantables blessures. »

La petite Marie âgée de six ans, fut mortellement atteinte aux jambes et à l'aîne, et son frère, plus âgé qu'elle de deux ans, fut presque labouré de la tête aux pieds; il eut un bras fracturé. Le corps des deux malheureux enfants ne présentait qu'une plaie. Des lambeaux de chair avaient été enlevés; et les blessures du jeune garçon étaient telles, que l'on mesurait à la cuisse 7 centimètres de profondeur et que d'autres à la poitrine, laissaient apercevoir à nu plusieurs côtes.

Après avoir consommé cette œuvre meurtrière, le sanglier poursuivit sa course furieuse et rencontra peu après sur son passage M. Bienvu, fermier au Vieux-Fourneau, qui en ce moment se trouvait armé d'un fusil. La bête se rua sur lui et le renversa à terre en lui faisant de légères blessures à la main et au genou et en lui déchirant ses vêtements; mais obligé de tenir tête aux chiens qui la poursuivaient, elle ne s'acharna pas davantage sur le fermier, qui se releva et faisant usage de son arme, l'étendit froide morte à terre.

Pendant ce temps, les deux enfants

étaient

restés

sur

le

sol

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où

ils

étaient

restés

à

l'endroit

où</